

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="right">n° d'ordre 26029</p>
---	---	---

SEANCE du : 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGÉAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTÉIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25	
Hélène BROSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN, excusé – pouvoir à Anne ROUX
Anita BRIFFE	Constance MACKOW, excusée – pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR, excusé – pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Demande de subvention pour la restauration de la demeure seigneuriale du Château de Bressuire, phase 1 chapitre 2

Dossier présenté par Jean-François MOREAU.

Les travaux de restauration de la demeure seigneuriale, planifiés en 8 chapitres, commenceront le 1^{er} avril 2025 pour 70 mois. Le coût global est estimé à 2 650 652 € HT. Le 2^{ème} chapitre durera 8 mois (avril-décembre 2026) et coûtera 392 850 € HT.

Afin de financer ce projet, la Ville de Bressuire sollicitera auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) une subvention au titre de l'«Etudes et travaux sur monuments historiques».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à déposer la demande de subvention auprès de la DRAC.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à cette demande de subvention.

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOIN




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260309-DG_DEL_2026_029-DE
 Date de télétransmission : 09/03/2026
 Date de réception préfecture : 09/03/2026